



GT du 6 mai 2025

SERVICES FONCIERS

NOS REMARQUES SUR LES DOCUMENTS PROPOSÉS LORS DE CE GT

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DES SERVICES FONCIERS

☛ **La partie sur l'organisation des services** est un simple rappel des obsessions de la DGFIP :

- ✓ La réduction du nombre de services, donc moins de proximité avec les usagers.
- ✓ L'organisation des tâches selon un découpage thématique et non géographique, très à la mode dans les services de la DGFIP. Pourtant, ce modèle empêche l'acquisition de l'ensemble des compétences.

Le travail par secteur géographique apporte une meilleure expertise de l'agent par la connaissance des communes de son secteur et de leurs spécificités et donne plus de sens à son travail par l'appropriation de l'ensemble des tâches.

La CGT Finances Publiques alerte sur les RPS croissants dans ces nouvelles organisations, qui s'accompagnent de méthodes de management pathogène sous le seul prisme statistique, recourant à du reporting excessif et à une mise en concurrence des agents.

☛ **La partie sur les missions prioritaires** définies par la DG consiste en une longue énumération de tout ce que doit faire un SDIF, et qu'il ne peut plus faire par manque d'effectifs.

À la lecture du document, nous sommes tentés de demander quelle mission n'est pas prioritaire.

La CGT Finances publiques rappelle que, depuis le déploiement de GESLOC, l'exécution de ces missions est fortement entravée et une partie des effectifs mobilisée pour pallier les insuffisances de l'applicatif, au détriment des travaux de fiabilisation des bases.

Comment parler de fiabilisation des bases quand Surf ne permet toujours aucune extraction par requête ? Quand sa base de données n'est pas mise à jour au fil des ventes et documents d'arpentage ? Le géomètre doit s'assurer de l'exhaustivité des AU reçues, mais à partir de quelles données ?

La DG avait reconnu l'insuffisance des formations initiales GESLOC sans base-école. Pourtant, les agents déjà en poste n'ont bénéficié d'aucune formation complémentaire. Les modifications de l'outil au fil du temps, liées aux multiples versions correctives, accentuent le besoin d'une nouvelle vague de formation permettant une pleine appropriation de l'outil.

La surcharge de travail induite par des applicatifs toujours défaillants et l'effet rebond des algorithmes, les suppressions d'emplois, la réduction de l'accueil physique mettent en difficulté les services fonciers par une augmentation des e-contacts et de l'accueil téléphonique. Aucun chiffre n'est fourni concernant les flux 2024.

« Privilégier la confection de plans neufs » est une priorité ? Soyons honnêtes ! Comment imaginer faire du remaniement dans des départements avec quelques géomètres multi-tâches ? Sans parler des départements où la hiérarchie préfère les cantonner dans les services à faire de l'accueil ou de la saisie dans Majic.

Toutes ces priorités énoncées par la DG sont soit hypocrites, soit déconnectées de la réalité des services.

Les priorités selon la CGT Finances publiques devraient être axées sur une stratégie nationale de fiabilisation des bases Surf (PLAT'AU-SITADEL) et de la relance, une liquidation des TU en urgence, un rétablissement des tournées de géomètres, une finalisation de GESLOC pour soulager les collègues.

GT du 6 mai 2025

L'ACTIVITÉ DES GÉOMÈTRES

La DG rappelle dans ses documents préparatoires le rôle de bouche-trou du géomètre. Pas à une contradiction près, elle met en avant la « *connaissance des territoires et des interlocuteurs* » du géomètre après avoir mis fin aux tournées de conservation cadastrale.

Comment peut-on imaginer le géomètre acteur de la fiabilisation des bases et légitime pour représenter l'administration en CCID s'il ne collecte plus d'informations sur le terrain ?

La réunion « GPEEC » des géomètres (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois compétences) de novembre 2022 a été un simulacre de dialogue social. Lors de cette discussion, aucun chiffre n'a été communiqué sur l'évaluation des besoins (ou quelques chiffres irréalistes), aucun effectif cible n'a été annoncé, aucun avenir pour le métier n'est dessiné.

L'activité des géomètres diffère trop d'un département à l'autre, provoquant une perte de sens chez les collègues. Leur sort est totalement lié au bon vouloir des encadrants et/ou directions locales. Conséquences : le métier est en baisse d'attractivité, avec une augmentation des mises en disponibilité, détachements, démissions et burn-out.

La DG doit tenir sa promesse en discutant avec les OS d'une véritable doctrine d'emploi définissant précisément les missions du corps des géomètres cadastrateurs.

En demandant aux géomètres d'assurer l'exhaustivité des autorisations d'urbanisme reçues, la DG rétablit donc une ancienne pratique qu'elle s'évertuait à supprimer. Mais les agents sollicités pour colmater les brèches ne sont pas outillés. Comment fiabilise-t-on une base qu'on ne peut même pas interroger ? Nous attendons toujours un outil de requêtage et d'extraction de SURF. Une autre amélioration importante serait de disposer de listes de travaux sans date d'achèvement.

Concernant la vérification des documents d'arpentage, nous attendons toujours des précisions sur le rôle de l'inspecteur, sur la vérification « terrain » des géomètres experts et sur les contreparties au transfert de cette principale mission de cadre A vers des cadres B.

Sur les remaniements, la DG a beau rappeler que la mission est réaffirmée, elle ne peut ignorer que les directeurs et encadrants mettent souvent leur veto à cette activité.

La DG constate l'obsolescence de PCI sans en expliquer les raisons, ni préciser la nature des évolutions souhaitées. Ce n'est pas la mise à l'arrêt de DINARD (jamais évoquée dans les documents fournis) et la faiblesse d'ICAD qui nous rassureront.

Terminons par la sécurité des géomètres. Nous rappelons que la mesure essentielle est de ne pas sortir seul, ce qui nécessite un renforcement des crédits manœuvres et des emplois d'assistants géomètres.

GT du 6 mai 2025

LES APPLICATIONS GMBIFONCIER ET GESLOC

Le parcours déclaratif dans GMBI Foncier a été totalement imbuvable pour le redevable et s'est avéré une véritable source d'incompréhension et d'erreurs. Malgré les correctifs apportés, il reste très difficile à appréhender pour l'utilisateur lambda. La séparation en deux parcours distincts, indispensable pour les services, ne sera pas forcément source de simplification pour l'utilisateur.

La DG a imposé, par le déploiement d'applicatifs inaboutis, une dématérialisation à tout prix pointée du doigt par la Cour des Comptes. Le numérique doit être au service des citoyens et non réduire leur accès aux services publics et doit prendre en compte la part de la population touchée par l'illectronisme.

La DG souligne elle-même que ce parcours reste exceptionnel pour un propriétaire. Et pourtant la démarche nécessite un « accompagnement renforcé pour les inciter à déclarer » !

Aujourd'hui encore, la DG demande aux agents des services fonciers « d'agir », alors qu'ils sont déjà sur tous les fronts ! Elle leur demande encore de prioriser, alors que tout est « prioritaire » ! Les effectifs sont insuffisants pour remplir les missions.

Comment passe-t-on de l'industrialisation des tâches à la prise de contact individualisée ? Comment absorber le retard de mise à jour du fichier foncier avec un énorme problème Evaloc qui demande une saisie redondante et les outils Surf et Gesloc toujours pas optimisés ?

La DG ose parler de communication régulière et d'accompagnement continu auprès du réseau, alors qu'elle laisse ses agents crouler sous la charge de travail. Dans tous les services, les agents sont incités à travailler en mode dégradé et par priorités. Quelles sont les solutions proposées par la DG ?

Le système actuel génère énormément d'anomalies et les évolutions annoncées restent insuffisantes. La DG ne nous présente aucun bilan concernant ces applications et aucune réelle perspective d'évolutions attendues. Quand les données Gesloc intégreront-elles automatiquement Majic ? Quand les copropriétés pourront-elles être gérées par Surf ? Pourquoi Surf n'est-il pas mis à jour en continu des données Majic ? Quand sera fourni un outil de requête sur la base ? Et beaucoup d'autres questions qui mériteraient un GT dédié...

La DG s'inquiète du nombre important d'évaluations d'office à réaliser et souhaite « affiner la connaissance des motifs de défaillance ». La CGT Finances publiques, en lien permanent avec les agents, connaît déjà ces motifs. Depuis le début nous expliquons que ces listes chronophages ne sont pas fiables et concernent très peu de travaux réellement achevés et nous avons des solutions concrètes pour les limiter. Encore faut-il que la DG accepte d'écouter les propositions des OS et sorte de sa posture omnisciente.

La DG indique vouloir s'appuyer sur les Centres de contact des particuliers, mais quelle formation sera donnée aux agents en charge de cette mission ? La mission foncière est un métier complexe très différent de l'assiette d'un Service des impôts des particuliers, elle demande une formation approfondie et une certaine connaissance du terrain pour bien appréhender la matière. Il ne faudrait pas que cette nouvelle idée génère plus de contentieux...

GT du 6 mai 2025

LES TAXES D'URBANISME

La DG parle d'une très récente mission. Cela fait pourtant 2 ans et demi que les agents doivent assumer cette mission sans application opérante !

Doit-on rappeler que l'avis des agents préfigureurs DDT n'a pas été pris en compte en amont, que les postes transférés à la DGFIP n'ont été que très faiblement pourvus par des agents issus des DDT et que certains d'entre eux ont fait demi-tour ou y songent face à l'amateurisme de la DGFIP ?

Afin de justifier la baisse des montants collectés, la DG masque sa responsabilité en arguant d'une baisse de la construction ou d'erreurs déclaratives imputables aux redevables.

Ces arguments sont fallacieux, sachant que certaines DDFIP ont recouvré en 2 ans ce que la DDT faisait en 1 semaine.

Le calcul des TU est truffé d'erreurs grossières. Les secteurs d'assiette font état d'abattements appliqués à tort pendant des mois par le logiciel, de taxes générées pour des permis de démolir, ainsi que de très nombreuses erreurs de calcul signalées à GF-3A sans retour de ce dernier.

La CGT Finances publiques demande une totale transparence de la part de la DG sur l'impact de ces manquements sur la fiscalité des collectivités locales.

La DG tente de résorber son retard par la mise en place d'une opération de « phoning » et des tableaux de suivi. Ce bricolage est risible au vu du coût et des enjeux du projet.

À présent il faudrait que les agents reviennent vers des usagers qui ont déclaré leurs travaux depuis parfois 2 ans, pour les inviter à recommencer leurs démarches dans le parcours en ligne rénové ? C'est envoyer les collègues au casse-pipe !

Les documents fournis par la DG éludent totalement les principales inquiétudes en matière de TU : les réclamations, pour l'instant « différées » et la procédure de redressement contradictoire.

Pourtant les préoccupations des agents sont primordiales : quelle doctrine administrative ? Quelle preuve de courriers envoyés ? Quelle validité des dates d'achèvement constatées ? Quel moyen d'accès aux numéros de facture Chorus essentiels pour traiter les contentieux ? Quelle présentation des éléments de calcul ? Les agents attendent donc avec impatience les prochaines améliorations applicatives et un cadre clair pour les procédures rectificatives.

La DG devra s'attacher à former les agents à chaque évolution applicative et législative. Aujourd'hui ils se sentent abandonnés face au manque de communication et aux rafistolages proposés.

GT du 6 mai 2025

FONCIER INNOVANT

Un bilan des vagues 1 et 2 étant annoncé pour mi-mai, pourquoi ne pas avoir attendu pour programmer ce GT ? Nous nous étonnons que les documents de GT ne fournissent aucun élément chiffré à 2 semaines de cette échéance.

La mise à jour du plan cadastral doit répondre à des exigences de précision clairement définies par des textes officiels. Quels contrôles de précision ont été opérés sur cette méthode de mise à jour ?

Les premières mises à jour figurant sur PCI (les géomètres apprécieront la modernité des hachures...) révèlent des décalages inacceptables, des bâtiments qui empiètent soit sur la propriété voisine, soit sur le domaine public. D'autres bâtiments, démolis après la prise de vue IGN et supprimés de PCI par le géomètre, sont à nouveau portés au plan. Certains départements ont signalé des mises à jour faites d'après des photos plus anciennes que le dernier millésime.

La DG prévoit que les détections topographiques soient traitées par le SDNC. Pour quelle raison ? Manque de confiance dans les géomètres des DDRFIP ? Ce qui pourrait expliquer le verrouillage de la couche FI dans PCI.

Quelles suites sur le plan fiscal ? Une autre analyse sera-t-elle faite en doublon ?

Les missions fiscales et topographiques sont étroitement liées et les détections topographiques doivent exclusivement être analysées par le géomètre en charge du secteur traité.

Quelle articulation avec Surf concernant la détection des bâtis isolés ? Le contribuable ne peut pas être relancé « à l'aveugle ». Ces bâtis doivent systématiquement donner lieu à tournée du géomètre pour identifier leur nature et leur affectation.

La DG précise que les bâtiments emblématiques à enjeu doivent faire l'objet d'un lever traditionnel. Pour quelle raison ? Le travail du géomètre est plus précis que l'IA !

Dans ce cas, pourquoi suspendre les sorties des géomètres et les crédits manœuvres sur les départements concernés ?

Nous attirons votre attention sur les difficultés, voire parfois l'impossibilité, des levers importants lorsque les travaux sont achevés (accessibilité, jardins privés...). Empêcher le géomètre de procéder au lever pendant la construction complexifie inutilement le travail, qui nécessitera in fine beaucoup plus de temps.

Concernant les détections des extensions, « mises en pause » selon la DG sans explication, un point de situation serait intéressant.

GT du 6 mai 2025

LA DÉLIVRANCE DE LA DOCUMENTATION CADASTRALE BALTIC

La DG rappelle dans ses documents préparatoires le déploiement de l'application Baltic Cadastre, qui remplace VisuDGFiP avec les modules pour les services, pour les collectivités et le module Baltic Requête, qui remplacera VisuDGFiP-Multicritères (déploiement fin 2025).

Cette application accessible via le portail métier reste très loin d'une avancée pour les agents. En effet, la DG ne cesse de surcharger les agents d'applicatifs. Pourquoi ne pas avoir créé un module directement via Icad ou SPDC ?

Si l'ergonomie de VisuDGFiP pouvait sembler archaïque, tout tenait sur l'écran de l'agent. Avec Baltic, les agents doivent faire défiler et défiler les pages, perdant un temps précieux qu'ils n'ont plus... La DG semble plus se préoccuper d'une belle mise en page que de l'ergonomie et de la praticité pour les techniciens qui l'utilisent, comme pour la nouvelle version du portail métier. Au prétexte d'harmoniser la charte visuelle, nous avons une interface revisitée qui oblige à multiplier les clics, notamment quand on veut utiliser plusieurs applications en même temps. La DG a-t-elle évalué l'impact de ces contraintes sur la santé des agents ?

LA PLATEFORME @-DA

La DG rappelle dans ses documents préparatoires le déploiement de e-DA et son utilisation obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les géomètres-experts.

Pour rappel, la plateforme @-DA ne règle pas les soucis de stockage et d'archivage des DA numériques. Aucune directive précise d'harmonisation sur ce sujet amène chaque service à définir son propre mode opératoire.

La DG ne fournit aucun chiffre de rejets par le système, ni par les services, sur les 68 000 DA déposés. Il aurait été intéressant de voir la fiabilité de l'outil et des données.

Il est important de suivre l'évolution du taux de rejets, sachant que le dépôt des dossiers sur la plateforme est payant pour les cabinets de géomètres-experts.

La DG nous annonce déjà une vingtaine d'évolutions fonctionnelles qui ont pu être identifiées et qui seront progressivement traitées d'ici fin 2025, mais se garde de nous les présenter.